

2015-04-037-DVCS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 8.9.6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2015

OBJET : CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'an deux mille quinze, le seize avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



2015-04-037-DVCS - CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire présente les conventions de partenariat avec les associations sportives élaborées conformément aux dossiers de conventionnement remis par celles-ci, et concernant soit :

le montant de la subvention annuelle allouée,

et/ou

d'un projet spécifique

et/ou

la mise à disposition régulière d'installations sportives municipales

Voir tableau en annexe

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE les Conventions de Partenariat à intervenir avec les associations sportives relatives soit à l'attribution d'une subvention annuelle pour l'année 2015 et/ou au soutien de projet spécifique et/ou à la mise à disposition régulière d'installations sportives.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions de partenariat.

DIT que la somme nécessaire est prévue au Budget.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 avril 2015

Le Maire

